

Rapport concernant l'exercice 2018 de l'Hôpital du Valais (HVS)

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

La présentation au Grand Conseil du présent rapport se fonde sur les dispositions de la loi sur les établissements et institutions sanitaires du 13 mars 2014 (LEIS) qui précisent le rôle de surveillance du Conseil d'Etat sur l'Hôpital du Valais (HVS), à savoir les alinéas 3 et 5 de l'article 38 LEIS dont la teneur est la suivante :

- Le Conseil d'Etat exerce la surveillance sur l'HVS en contrôlant, notamment, la mise en œuvre de la planification hospitalière, sa gestion et ses comptes, par l'intermédiaire du département. Il prend position par écrit sur le rapport annuel de gestion de l'HVS avant son examen par le Grand Conseil.
- Le Conseil d'Etat approuve les comptes annuels de l'HVS.

Les comptes 2018 de l'HVS ont été audités par un consortium de fiduciaires et approuvés par le Conseil d'Etat en séance du 10 avril 2019.

1. Planification hospitalière

1.1 Ambulatoire avant stationnaire

Afin d'éviter d'inutiles séjours à l'hôpital, le canton du Valais a publié une liste d'une quinzaine d'interventions médicales qui doivent en principe être effectuées uniquement en ambulatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Ces prises en charge sur une journée s'avèrent plus appropriées et confortables pour le patient ainsi que plus économiques. La sécurité des patients étant primordiale, le canton continuera à assurer sa part de financement si une prise en charge stationnaire est justifiée médicalement.

Afin d'avoir une politique cohérente au niveau national, le canton du Valais a retenu la même liste de prestations que les cantons alémaniques (Lucerne, Zurich). Celle-ci a été établie en collaboration avec des experts médicaux et contient une quinzaine de prestations dont les opérations de la cataracte, de la hernie inguinale, du canal carpien, des varices, mais aussi de l'arthroscopie du genou ou de l'angioplastie.

Après les cantons de Lucerne, de Zurich et du Valais, d'autres cantons ont suivi le mouvement. Sous cette impulsion, le département fédéral de l'intérieur a décidé, le 20 février 2018, que six groupes d'interventions seront pris en charge uniquement en ambulatoire dès le 1^{er} janvier 2019.

1.2 Médecine hautement spécialisée

Selon l'article 39 alinéa 2bis de la LAMal, les cantons établissent conjointement une planification pour l'ensemble de la Suisse dans le domaine de la médecine hautement spécialisée (MHS). Afin de répondre à cette exigence, les cantons ont signé la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS).

Une procédure de candidature s'est déroulée fin 2016 pour la chirurgie viscérale hautement spécialisée. 52 hôpitaux ou sites hospitaliers se sont portés candidats à l'admission sur la liste des hôpitaux pour bénéficier d'un mandat de prestations en chirurgie viscérale MHS. En janvier 2019, l'organe de décision pour la médecine hautement spécialisée a procédé à l'attribution des mandats de

prestations aux hôpitaux dans les domaines partiels des résections œsophagiennes, pancréatiques et hépatiques. En ce qui concerne les résections rectales profondes et la chirurgie bariatrique complexe, l'organe de décision MHS n'a pas encore pris de décision d'attribution des mandats. L'HVS a, par ailleurs, postulé uniquement pour le domaine des résections rectales profondes.

1.3 Transfert de la réadaptation pulmonaire

L'environnement actuel du Centre valaisan de pneumologie (CVP) ne permet plus de répondre aux exigences liées à la réadaptation pulmonaire. Afin de garantir la sécurité des patients et la qualité des soins, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 19 décembre 2018, de transférer le mandat en réadaptation pulmonaire du CVP au site hospitalier de Martigny pour 16 lits.

Le site de Martigny présente l'avantage de disposer d'un service de pneumologie bien implanté et doté ainsi que d'un plateau technique adéquat et des soins continus. Le transfert n'a toutefois pas été réalisé en raison d'un recours déposé par la commune de Crans-Montana et suite à l'adoption d'un postulat urgent en session de mars 2019 qui demande au Conseil d'Etat de reconsidérer sa décision relative à l'avenir du CVP.

1.4 Chirurgie bariatrique à l'hôpital de Sion

Le 5 novembre 2014, le Conseil d'Etat a attribué au site hospitalier de Sion un mandat de prestations provisoire pour la chirurgie bariatrique, l'ensemble des exigences liées à cette prestation étant remplies à l'exception de la certification SMOB (Swiss Study Group for Morbid Obesity) comme centre primaire.

Durant l'année 2018, l'hôpital de Sion a obtenu la certification SMOB comme centre primaire et s'est vu ainsi attribué par le Conseil d'Etat, en date du 19 décembre 2018, un mandat de prestations définitif pour la chirurgie bariatrique dès le 1^{er} janvier 2019.

2. Evénements principaux survenus à l'Hôpital du Valais

2.1 Valeur du point TARMED 2017

Faute d'accord entre la plupart des assureurs-maladie (excepté Groupe Mutuel et CSS) et l'HVS sur la valeur du point TARMED 2017, le Conseil d'Etat a engagé une procédure et a fixé, le 28 novembre 2018, une valeur de point à CHF 0.89 (+ 2 centimes) pour la rémunération des prestations médicales ambulatoires de l'HVS. Les assureurs concernés ont fait recours contre cette décision et une procédure auprès du Tribunal administratif fédéral est actuellement en cours. Une décision est attendue durant l'année 2020.

2.2 Adaptation de la structure tarifaire TARMED

Le Conseil fédéral a adapté la structure tarifaire TARMED concernant le domaine ambulatoire à partir du 1^{er} janvier 2018. Avec ces adaptations, le Conseil fédéral entend corriger des prestations surévaluées et mettre en place une structure tarifaire plus appropriée. Ces adaptations devraient permettre d'économiser près de 470 millions de francs par année, ce qui correspond à environ 1,5 % des primes d'assurance-maladie. Pour l'HVS, ces adaptations ont eu un impact négatif sur les recettes ambulatoires de l'année 2018 de l'ordre de CHF 8.3 millions (diminution de recettes).

2.3 Révision du statut des médecins cadres

Le 27 février 2018, le Conseil d'administration de l'HVS a adopté un nouveau règlement concernant le statut des médecins cadres. Conformément à l'ordonnance sur l'HVS, les plafonds de rémunération des médecins cadres fixés dans le règlement ont été approuvés par le Conseil d'Etat. La mise en œuvre de ce nouveau règlement se fait de manière progressive. En 2018, des indemnités pour les astreintes impactant le résultat de l'HVS à hauteur de CHF 1.7 mio ont été versées.

2.4 Projets de constructions stratégiques de l'HVS

Le Comité de pilotage des projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais a présenté son rapport annuel 2018 qui est joint au présent rapport. Il présente l'avancement des différents projets de constructions stratégiques de l'HVS et permet ainsi d'informer les instances politiques de l'évolution de ce dossier.

Pour rappel, le Grand Conseil a octroyé le 10 mai 2016 un cautionnement d'objet de CHF 30.8 millions, garantissant l'emprunt pour les études des projets, excepté pour la stérilisation et pour le parking de Sion qui ont fait l'objet de cautionnements séparés ainsi que le parking de l'hôpital de Brigue. Arrivé au terme des études des projets de Sion et Brigue, il s'avère que l'entier du montant-cadre prévu de CHF 385 millions est nécessaire aux projets de Brigue et Sion afin que ces deux hôpitaux puissent être transformés selon le programme des locaux retenus.

L'HVS a adressé au Canton du Valais le 27 septembre 2018 une requête de cautionnement en garantie du financement des coûts d'investissements pour l'agrandissement et la transformation des sites hospitaliers de Brigue et Sion pour un montant total de CHF 385 millions. Ce montant comprend le coût des études ainsi que ceux de construction pour ces sites hospitaliers. Reconnaisant les besoins en rénovation des autres sites du CHVR et suite à l'actualisation en 2018 du calcul de sa capacité de financement des investissements, l'HVS a prévu un montant supplémentaire de CHF 100 millions pour les études et les futurs travaux sur les autres sites du CHVR.

Stérilisation centrale de Martigny

En 2015, le Conseil d'Etat a octroyé un cautionnement maximum de 15 millions de francs pour la construction du Service de stérilisation centrale de l'HVS et de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud Valais (HRC), y compris le futur site de Rennaz.

La mise en service de la stérilisation centrale a débuté progressivement depuis le début juillet 2017. A ce jour, tous les sites du CHVR, du SZO et de l'HRC sont desservis, à l'exception du site de Viège planifié pour le printemps 2019. Le site de Rennaz (HRC) sera desservi dès son ouverture en 2019.

Projet du site unique du SZO à Brigue

Conformément aux montants présentés dans la demande de cautionnement, le devis général à +/- 10% s'élève à CHF 137.8 millions. Ce montant est supérieur au montant de CHF 125 millions indiqué dans le rapport 2017 du Copil, basé sur l'avant-projet. Outre le passage d'une estimation approximative au calcul de devis précis, cette différence est notamment due à des préparations de sol onéreuses en raison de la nappe souterraine, à l'étendue des raccordements d'introduction aux services industriels ainsi qu'à des installations techniques plus complexes à cause des hauteurs d'étage relativement basses due à la liaison à la construction existante. Pour les équipements, le montant prévu a également augmenté, passant d'une estimation de CHF 15 millions à un devis général de CHF 16.2 millions. Pour rappel, les équipements ne font pas l'objet d'un cautionnement supplémentaire mais sont cautionnés par le fond de roulement ordinaire octroyé à l'HVS.

Les débuts des travaux du centre hospitalier de Brigue sont prévus pour 2020.

Parking du SZO à Brigue

Les études pour le parking du SZO sont également terminées. Une demande de cautionnement séparée, comme pour le parking couvert de l'hôpital de Sion, a été déposée par l'HVS. Le dossier sera traité par le Grand Conseil en mai 2019. Le montant des travaux est estimé à CHF 9,51 millions.

Parking de l'hôpital de Sion

Afin que l'hôpital de Sion continue de disposer de suffisamment de places de parc compte tenu de la future extension, de son emplacement et de sa taille, mais aussi dans la perspective de l'arrivée du campus santé, un parking couvert de 1'138 places est en construction. Les travaux ont débuté en février 2018 et leur terme est prévu pour l'automne 2019. Pour rappel, en date du 17 novembre 2017, le Grand Conseil s'est prononcé favorablement sur l'octroi d'un cautionnement de 27 millions de francs pour la construction de ce nouveau parking.

Extension et rénovation de l'hôpital de Sion

Conformément aux montants présentés dans la demande de cautionnement, le devis général à +/-10% s'élève à CHF 247.8 millions. Ce montant est supérieur au montant de CHF 225 millions indiqué dans le rapport 2017 du Copil, basé sur l'avant-projet. Outre le passage d'une estimation approximative au calcul de devis précis, cette différence est notamment due à l'intégration au projet de l'agrandissement de la cuisine et du self-service ainsi que l'intégration de la base des ambulances de la Ville de Sion (dont les coûts seront compensés par l'encaissement d'un loyer). Pour les équipements, le montant prévu a également augmenté, passant d'une estimation de CHF 34 millions à un devis de CHF 39.32 millions. Pour rappel, les équipements ne font pas l'objet d'un cautionnement supplémentaire mais sont cautionnés par le fond de roulement ordinaire octroyé à l'HVS.

Les débuts des travaux du centre hospitalier de Sion sont prévus pour 2020.

Financement des investissements

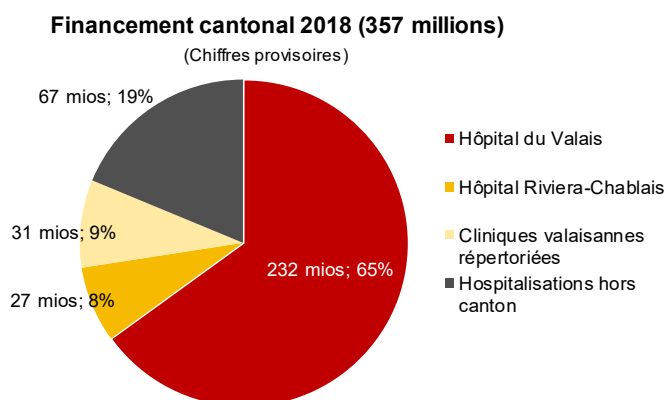
L'HVS prévoit d'investir environ 835 millions de francs sur la période 2015 à 2030 (budget ordinaire et projets stratégiques). Afin de vérifier la possibilité de financer ces importants investissements, l'HVS a procédé à des simulations et a présenté en 2018, lors des demandes de cautionnement des projets d'agrandissement de Sion et Brigue, un rapport concernant sa capacité de financement des investissements. Les simulations démontrent que la capacité annuelle de financement des investissements est d'environ 40 millions de francs. Par ailleurs, les calculs établis par l'HVS indiquent que le financement de ses investissements s'étend sur une période allant jusqu'en 2050 pour autant que les résultats d'exploitation de l'HVS soient toujours positifs.

Selon les résultats de ce rapport, l'HVS devrait autofinancer les investissements prévus, même si la situation reste très délicate en raison des incertitudes financières liées à la tarification et à la concurrence. Si les résultats d'exploitation futurs ne sont toutefois pas équilibrés, le canton devrait être amené à subventionner à posteriori certains investissements effectués.

3. Statistiques d'activités

Depuis l'année 2012, le canton du Valais a l'obligation de participer au financement des hospitalisations des patients valaisans dans tous les hôpitaux publics et privés inscrits sur sa liste hospitalière. Il est également tenu de financer les hospitalisations hors canton pour des raisons médicales ou selon le libre choix partiel de l'hôpital (l'hôpital doit être sur la liste du canton où il se situe et le financement est limité).

En 2018, la répartition du financement cantonal aux hospitalisations a été la suivante :



Les statistiques d'activités de l'Hôpital du Valais qui sont présentées ci-dessous proviennent du rapport de gestion.

3.1 Activité stationnaire aiguë (tous les garants)

L'activité 2018 en soins aigus se boucle sur une légère augmentation de 0.9% du nombre de patients. Le nombre de sorties est passé de 34'084 en 2017 à 34'381 en 2018. Les journées-malades ont connu une augmentation de 5.6% (2017 : 204'730 journées, 2018 : 216'135 journées). Ainsi, la durée

moyenne de séjour est passée de 6.00 jours en 2017 à 6.27 jours en 2018. Depuis l'année 2018 les soins palliatifs sont financés de manière uniforme dans toute la Suisse via le système SwissDRG et sont compris dans l'activité de soins aigus (386 cas représentant 8'411 journées en 2018).

3.2 Activité stationnaire chronique (tous les garants)

L'activité stationnaire chronique se boucle sur une diminution d'activité (-5.1% soit -8'225 journées) en raison notamment du déplacement des soins palliatifs dans l'activité aiguë. La réadaptation polyvalente gériatrique connaît une diminution en 2018 de -3.2% (57'854 en 2017 et 55'974 en 2018). En réadaptation spécialisée, les journées ont également diminué (-6.8%) et sont passées de 20'325 à 18'938 en raison de la baisse d'activité constatée au CVP dans ce domaine. Enfin, dans le domaine de la psychiatrie, y compris la psychogériatrie et la pédopsychiatrie, l'activité est stable par rapport à l'année précédente (2017 : 66'773 journées ; 2018 : 66'692 journées, soit -0.1%).

3.3 Activité ambulatoire (tous les garants)

Dans le domaine ambulatoire des soins somatiques aigus, le nombre de visites a augmenté d'environ +3.9% (2017 : 365'095 visites ; 2018 : 379'319 visites). Dans le domaine ambulatoire non aigu, hors activité du Service de médecine pénitentiaire, le nombre de visites a augmenté de +4.1% (2017 : 97'016 visites ; 2018 : 101'009 visites).

3.4 Ressources humaines

En moyenne annuelle, le nombre d'équivalents plein temps (EPT) s'élevait à 3'870 en 2017 et à 3'945 en 2018 (+1.9%). Le nombre de collaborateurs est passé de 5'240 à 5'290.

Effectifs 2018 en nombre d'employés et d'EPT, en moyenne annuelle :

<i>Libellé</i>	<i>Direction générale</i>	<i>Centre de Services</i>	<i>SZO</i>	<i>CHVR</i>	<i>ICH</i>	<i>Total</i>
Nombre d'employés*	54	126	1'148	3'498	486	5'290
Nombre d'EPT	29.0	104.5	821.2	2'615.6	374.9	3'945.2

* Somme des 12 moyennes mensuelles divisée par 12 (également pour le total). Les collaborateurs travaillant sur deux sites sont agrégés.

4. Comptes 2018 de l'Hôpital du Valais

4.1 Résultat 2018

Les charges et recettes de l'Hôpital du Valais (y c. ICH et EMS Gravelone) pour les années 2017 et 2018 sont les suivantes (en millions de francs) :

Libellé	2018	2017*
Recettes assureurs + autres <i>(y compris hors exploitation)</i>	486.594	475.908
Subvention SSP	234.755	232.460
Total des produits	721.350	708.368
Salaires et charges sociales	-494.652	-476.864
Autres charges d'exploitation <i>(y compris hors exploitation)</i>	-219.901	-212.831
Total des charges	-714.553	-689.695
Affectation au fonds de compensation d'investissements	-12.931	-15.203
Variation fonds affectés / libres	0.138	0.080
Résultat	-5.997	3.550

* après retraitement suite à une correction de la provision vacances

L'exercice 2018 de l'Hôpital du Valais laisse apparaître une perte d'exploitation de CHF 5'996'649.-. Le résultat d'exploitation est légèrement meilleur que celui prévu au budget (perte de CHF 9.9 millions) mais en deçà du résultat de l'année précédente (bénéfice de 3.5 millions).

Entre 2017 et 2018, l'effectif en personnel est passé de 3'870 à 3'945 EPT. Un renchérissement de +0.8% a été appliqué sur les salaires soumis à la CCT (coût additionnel : CHF 2.5 millions) alors que les parts d'expérience ont été attribuées à 100%.

Les charges d'investissements s'élèvent à 27.2 millions en 2018 hors ICH. Ces charges contiennent les amortissements et intérêts ainsi que des charges uniques en lien avec les études des projets stratégiques.

Pour l'année 2018, l'attribution au fonds de compensation des investissements s'est élevée à 12.9 millions et résulte des éléments suivants :

Financement des investissements	40.18 millions
<u>./. Charges liées aux investissements*</u>	<u>27.25 millions</u>
<u>Affectation au fonds</u>	<u>12.93 millions</u>

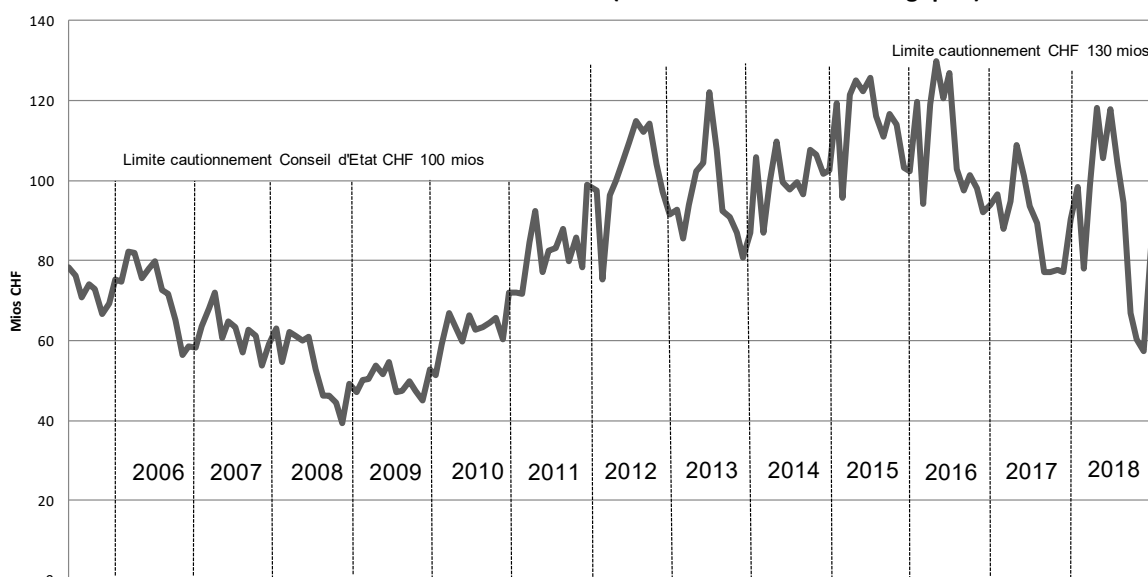
* sans ICH

Ce fonds s'élève à 119.1 millions de francs au 31 décembre 2018 et permet de financer les charges d'investissements liées au développement et à la modernisation des infrastructures hospitalières de l'Hôpital du Valais.

4.2 Fonds de roulement

La LEIS prévoit à l'article 40 que le canton accorde les cautionnements et/ou les prêts jusqu'à un montant maximal de 30% du budget annuel pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements ordinaires de l'Hôpital du Valais. Les dettes financières ont légèrement diminué par rapport à l'année 2017 et s'élèvent à 83.4 millions de francs (hors investissements stratégiques) au 31 décembre 2018. Le cautionnement octroyé pour l'exploitation s'élève à 130 millions.

Evolution de la dette de l'HVS en fin de mois (hors investissements stratégiques)



Concernant les investissements stratégiques, l'HVS avait contracté une dette à long terme de 14 millions de francs en 2016 pour la construction de la stérilisation centrale à Martigny. En 2018, un nouvel emprunt de 30 millions de francs a été contracté dans le but de financer la construction du parking de Sion ainsi que les études des nouveaux hôpitaux de Sion et Brigue. Ces montants ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

4.3 Approbation des comptes et de l'affectation du résultat 2018

Les capitaux propres figurant au bilan 2018 se composent comme suit :

Libellé	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017*
Capitaux propres	30'000	30'000
Fonds libres	4'101'974	4'235'606
Fonds de compensation des investissements	119'145'324	106'213'855
Réserves provenant de bénéfices cumulés	6'659'266	3'108'783
Résultats de l'exercice	-5'996'649	3'550'483
Total capitaux propres	123'939'915	117'138'727

* les fonds propres au 1^{er} janvier 2017 ont été retraités en raison d'une correction de la provision vacances

La perte 2018 sera reportée sur les réserves provenant de bénéfices cumulés. En séance du Conseil d'Etat du 10 avril 2019, les comptes 2018 de l'Hôpital du Valais ainsi que l'affectation du résultat de l'année 2018 ont été approuvés. Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2019 s'élève à CHF 662'617.- et le fonds pour les investissements à CHF 119'145'324.-.

L'approbation des comptes et de l'affectation du résultat s'est basée sur le rapport de l'organe de révision qui recommandait l'approbation des comptes et sur les informations complémentaires fournies par le Département en charge de la santé. Le rapport de l'organe de révision permet de garantir que la comptabilité financière ne comporte pas d'anomalie significative et que les comptes sont établis conformément aux normes en vigueur. En revanche, il ne garantit pas les données de la comptabilité analytique, la conformité parfaite des décomptes de subventionnement, ni une gestion efficace. Par conséquent, le Conseil d'Etat, lors de la séance susmentionnée, a chargé le Département en charge de la santé de contrôler le financement cantonal 2018 ainsi que la gestion de l'Hôpital du Valais.

4.4 Financement cantonal

Le financement cantonal d'exploitation pour les années 2017 et 2018 s'établit de la manière suivante (en millions de francs) :

Libellé	Année 2018	Année 2017	Ecart en frs	Ecart en %
Subventions Hôpital du Valais	232.02	230.24	1.78	0.77%
Subventions Institut Central	2.73	2.22	0.51	23.18%
Total	234.76	232.46	2.30	0.99%

Pour l'année 2018, le financement cantonal s'élève à 234.76 millions de francs soit une augmentation de 0.99% par rapport à l'année 2017.

Le financement cantonal est relativement stable par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est des prestations d'intérêt général, ces dernières ont été subventionnées par le canton à hauteur de 21.2 millions de francs en 2018 (20.1 millions en 2017).

5. Conclusion

En séance du Conseil d'Etat du 10 avril 2019, les comptes 2018 de l'Hôpital du Valais ainsi que l'affectation du résultat de l'année 2018 ont été approuvés sur la base du rapport de l'organe de révision qui recommandait leur approbation. Pour l'essentiel, il ressort de l'analyse du rapport de gestion qui vous est présenté que l'Hôpital du Valais a connu un exercice déficitaire à hauteur de 6.0 millions de francs qui résulte d'une perte du CHVR de 9.54 millions, d'un bénéfice du SZO de 3.00 millions, d'un bénéfice de l'ICH de 0.48 million, et d'un bénéfice de l'EMS Gravelone de 0.07 million. Un montant de 12.9 millions a été affecté au fonds de compensation des investissements et sera nécessaire pour rémunérer les charges futures d'investissements conformément à la LAMal.

Le résultat d'exploitation de l'Hôpital du Valais est légèrement meilleur que celui budgété. A la veille des grands chantiers d'extension des hôpitaux de Sion et de Brigue, le Conseil d'Etat demande à l'hôpital de prendre toute les mesures indispensables visant à garantir l'équilibre financier des prochains exercices afin de ne pas remettre en cause la stratégie d'investissement de l'HVS.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération, et vous recommandons avec nous à la protection divine.

Sion, le 10 avril 2019

La Présidente du Conseil d'Etat : **Esther Waeber-Kalbermatten**

Le Chancelier d'Etat : **Philipp Spörri**